

Pression de l'opinion publique et des médias. Quels effets sur le travail dans les industries à risque ?

Jean SCHRAM

Ergonome - Ingénieur chercheur
EDF R&D

Département MRI /
Groupe Facteurs Humains
1, avenue du Général de Gaulle
92141 Clamart cédex
tel. 01 47 65 37 57
jean.schram@edf.fr

1 - DES ENTREPRISES ATTENTIVES À L'OPINION PUBLIQUE ET AUX MÉDIAS

Dans les industries à risque, le champ de la prescription tend à subir des évolutions marquées par de nouveaux interlocuteurs, notamment l'opinion publique, souvent par l'intermédiaire de mouvements associatifs, et les médias. Dans l'absolu, le fait n'est pas nouveau et les incidents ou accidents industriels font l'objet depuis plusieurs années d'une attention particulière de ces interlocuteurs. Cependant, la réponse des industriels s'est longtemps limitée essentiellement au champ de la communication : engagement à plus de transparence, rencontres organisées et structurées avec les élus locaux, déclaration systématique des incidents, publication de brochures destinées au "grand public", etc. Aujourd'hui, la nouveauté réside dans le fait que, sous la pression de l'opinion publique et des médias, la communication s'accompagne de mesures concrètes visant à améliorer la crédibilité de ces entreprises avec, en perspective, le maintien de leur activité. Or, ces mesures trouvent leur traduction dans le travail sous la forme de nouvelles prescriptions.

Nous pouvons citer par exemple l'effet du plan vigi-pirate sur les conditions de travail des salariés de l'aviation civile, les conséquences pour l'emploi et les conditions de travail des salariés de l'industrie chimique après l'explosion de l'usine AZF ou encore l'effet de la "crise du transport" dans le nucléaire. C'est ce dernier exemple que nous développons ici.

En 1998, des contrôles effectués au site de La Hague sur un wagon en provenance d'une centrale nucléaire et transportant du combustible usé révéla une contamination supérieure aux seuils réglementaires.

Cet événement, mineur en terme de risque radiologique, deviendra très vite majeur pour l'entreprise qui parle depuis de la crise du transport.

La réaction fut rapide et les annonces de la direction de l'entreprise furent à la mesure de l'impact médiatique de l'événement. A un moment où le ministère de l'environnement

est confié à une représentante des Verts, où l'entreprise engage un ensemble de réformes importantes pour répondre à la déréglementation et à l'ouverture progressive du marché de l'énergie, l'enjeu pour l'entreprise est de taille : garder la confiance du public, faire la démonstration de la sûreté des installations et de la maîtrise des déchets, garantir qu'il n'y a pas de contamination de l'environnement. C'est l'avenir de l'industrie nucléaire qui est en jeu.

Nous ne nous attarderons pas sur les aspects techniques de la contamination à l'origine de cet événement. Chacun sait, et aucun scientifique ne le contredit, que les valeurs mesurées sont sans conséquences sanitaires. Pour autant, elles sont inacceptables et justifient que des mesures aient été prises.

Chargé par le Président de l'entreprise d'une commission d'étude sur l'organisation du contrôle et de la communication en matière de sûreté nucléaire, Henri Curien a conclu dans son rapport que si les résultats relatifs à la sûreté étaient bons, plus de rigueur devait être apportée à la propreté radiologique et à la radioprotection. La commission propose des améliorations à apporter au management de la radioprotection et à la communication. C'est à cette condition, conclut le rapport, que le nucléaire pourra être confirmé comme un outil industriel propre, sûr et accepté par le public. Enfin, la commission préconise de transposer les méthodes rigoureuses employées pour l'organisation de la sûreté au domaine de la radioprotection : bâtir un référentiel des exigences de toutes origines, déterminer des procédures opérationnelles et, d'une façon générale, renforcer et valoriser la radioprotection.

Quant à la communication, elle joue un rôle central dans l'image que se fait l'opinion publique du nucléaire et la quasi totalité des documents d'alors ne manquent pas de le souligner. On parlera d'un "objectif d'asepsie radiologique" et on pourra lire : "l'affaire de la contamination des convois de combustible en 1998 a montré la sensibilité du public vis-à-vis des transports de matières radioactives", "La propreté radiologique n'est plus une option. Elle est devenue indispensable", "En 1998, ce problème, sans conséquence sanitaire, a été largement repris par les médias", "L'application de l'échelle INES¹ est étendue au classement des incidents ou accidents de transports [...], l'échelle des transports est un moyen d'informer le public [...]".

Voilà, en quelques traits, le contexte général qui a conduit la direction du parc nucléaire à prendre

un certain nombre de mesures dont l'objectif général est de mettre la radioprotection à l'égal de la sûreté en développant notamment une culture radioprotection et de radioprotreté.

L'une de ces mesures a consisté à créer, en janvier 99, un Projet Propreté Radiologique (PPR) articulé autour de 11 chantiers pilotes, identifiés comme sensibles pour la radioprotection (évacuation du combustible usé, maintenance des générateurs de vapeur, robinetterie sur le circuit primaire,...).

L'un des buts poursuivis au travers de ces chantiers pilotes est d'assurer la propreté radiologique des tranches et de leur exploitation pour garantir à la source la non-dissémination de la contamination.

Parallèlement, le PPR a pour objectif de clarifier le référentiel radioprotection et de proposer des solutions pour garantir le respect de son application.

Un cible métrique de propreté radiologique, issue des meilleurs sites américains, est donnée : 0,16 Bq/cm².

A terme, il devra être possible de vérifier la mise en œuvre de l'ensemble des exigences multiples auxquelles doivent répondre les intervenants : les lois et les règlements, les objectifs de l'entreprise, les exigences externes.

2 - LES ACTEURS DE LA PROPRETÉ RADIOLOGIQUE

Nous distinguerons deux types² de population : les spécialistes et les généralistes.

- *Les spécialistes de la radioprotection et de la propreté radiologique.*

Deux populations de salariés sont particulièrement concernées par la radioprotection³ : les agents des Sections Prévention des Risques (SPR) et les agents dits "des servi-

1 - INES : International Nuclear Event Scale. Echelle internationale de gravité des événements nucléaires graduée de 0 à 7.

2 - Cette distinction n'engage que l'auteur de la présente communication. Elle n'est en rien une dénomination institutionnelle des fonctions.

3 - Radioprotection : ce terme générique couvre d'une part la propreté radiologique (ne pas contaminer les matériels et l'environnement) et la dosimétrie (limiter au maximum les "prises de dose" individuelles et collectives). Ce deuxième point fait l'objet d'une démarche dite ALARA (As Low As Reasonably Achievable).

4 - Servitudes : ce terme est utilisé dans le langage courant bien que, dans les organigrammes, on parlera plus souvent de logistique nucléaire. Nous le repreneons malgré tout ici parce qu'il illustre bien la difficulté du changement.

tudes⁴, rattachés aux services généraux.

Les agents du SPR, à forte technicité, réalisent les cartographies dosimétriques avant interventions, effectuent les contrôles et ont une mission de conseil auprès des intervenants. Ils s'assurent que les intervenants ont les habilitations nécessaires au travail sous rayonnements ionisants et animent diverses formations.

Pour toute intervention sur les installations nucléaires, l'assistance des "servitudes", terme éloquent pour mesurer la soumission de cette assistance aux activités de maintenance proprement dites, est requise. Les servitudes recouvrent un ensemble d'activités réputées peu qualifiées telles que le montage et le démontage d'échafaudages, la pose et la dépose de calorifugeages, la décontamination de surfaces, le montage et le démontage de sas délimitant les zones d'accès aux chantiers en zones contrôlées, l'assistance à l'habillage et au déshabillage des agents travaillant en tenue ventilée, la gestion du linge, l'évacuation des combustibles irradiés...

- *Les généralistes de la radioprotection et de la propreté radiologique*

Sous ce vocable, nous regroupons l'ensemble des intervenants de la maintenance, salariés de l'entreprise ou prestataires, qui sont caractérisés par un métier : électricien, chaudronnier, automaticien, chimistes, robinetier, etc.

Nous pouvons considérer que les intervenants de la maintenance ont toujours eu le souci de "prendre le moins de dose possible", même si leurs connaissances en radioprotection ne leur permettaient pas toujours d'évaluer avec précision le risque radiologique. Par contre, il est indéniable que la propreté radiologique n'a pas été, pendant longtemps, un facteur intégré aux activités qu'ils avaient à réaliser.

Il résulte de ces deux constats que radioprotection et propreté radiologique ont été le domaine réservé des "spécialistes". Aux agents du SPR revenaient la prévention et le contrôle et ils étaient facilement perçus comme des "flics". Aux agents des servitudes revenait le "sale boulot" : déchets non triés, gants, surbottes, calots sales laissés dans un coin, chantiers non nettoyés,...

Aujourd'hui, la volonté est que radioprotection et propreté radiologique soient l'affaire de tous. C'est devenu une nécessité absolue si l'on considère que pour obtenir "l'asepsie radiologique", le nombre de contrôles de contamination de

surface a été multiplié par 10, que les seuils de contamination et d'irradiation acceptables ont été réduits et que de nouveaux moyens de contrôle ont été installés, notamment les portiques dits C3 en sortie de site, pour la détection de contamination vestimentaire ou corporelle.

Il est dès lors aisé de comprendre qu'en sus des études visant à modifier ou à concevoir des systèmes techniques, les directions, dans le cadre du PPR, attendent beaucoup du facteur humain, autrement dit de l'évolution des pratiques et des comportements.

3 - A TITRE D'EXEMPLE : LA DEMANDE D'UN CNPE

Nous avons été sollicités par un site afin de mieux comprendre, dans un premier temps, quelles étaient les difficultés que pouvaient rencontrer les agents pour réaliser leurs activités en prenant en compte les aspects de radioprotection et de propreté radiologique.

Le CNPE avait pris diverses mesures pour répondre, localement, à la demande nationale du PPR. Parmi celles-ci, nous retiendrons notamment l'étoffement du SPR par l'embauche de nouveaux techniciens et le recours à un nombre de prestataires SPR plus important pendant l'arrêt de tranche. Cet étoffement permet d'assurer par exemple une présence en sortie de Bâtiment Réacteur (BR), en sus du gardien posté à l'entrée qui a pour mission de contrôler, par le recueil du badge, qui est à l'intérieur du BR. Cette information est indispensable en cas d'évacuation d'urgence du BR mais le gardien n'est ni formé ni habilité à intervenir s'il constate des écarts dans la sortie de matériel ou les auto-contrôles radiologiques des intervenants.

Par ailleurs, la section chargée des servitudes s'est vu pour la première fois positionnée au même titre que les autres services au sein de l'organisation de l'arrêt de tranche⁵, ce qui se traduit par la prise en compte des servitudes comme un lot, de la même façon qu'on parle du lot robinetterie, du lot générateur de vapeur, travaux GMPP..., servitudes et SPR faisant désormais partie d'un "sous-projet appuis".

Enfin, un cadre appui prévention des risques

5 - Arrêt de tranche : arrêt périodique du réacteur pour approvisionnement d'un tiers du combustible avec du combustible neuf. Cet arrêt programmé est mis à profit pour effectuer de l'ordre de 4000 interventions de maintenance, des plus lourdes (ex : maintenance du Générateur de Vapeur) aux plus légères (ex : remplacement d'ampoules d'éclairage).

représentait le SPR et les Servitudes au cours des RAT (Réunion Arrêt de Tranche quotidienne).

4 - L'INTERVENTION DES ERGONOMES

Trois ergonomes⁶ sont intervenus sur le site. Une première étape a consisté à mener une dizaine d'entretiens : chargé d'affaire maintenance, chargé d'affaire servitudes, chargé de contrôle, techniciens SPR, membre de la Direction, chef de section, cadre appui prévention des risques sur un arrêt de tranche, chefs de chantier prestataires.

À la suite de la restitution de l'analyse des entretiens, la demande du CNPE s'est formalisée autour de trois activités réalisées par les agents des servitudes : tri des déchets en arrêt de tranche, assistance au déshabillage en arrêt de tranche, évacuation du combustible irradié (ECI)⁷.

Le CNPE a centré sa demande sur cette population parce qu'elle est particulièrement exposée au risque radiologique et qu'il a constaté que 60% des déclenchements des portiques C3 en sortie de site la concernaient.

La phase d'observations des activités a eu lieu en deux temps :

1°) d'une part, lors d'un Arrêt de Tranche : Tri des déchets et Assistance au déshabillage.

Plusieurs séquences d'observations ont été réalisées :

- 4 postes avec les prestataires servitudes (assistants déshabillage, chef d'équipe)
- 1 journée avec le chef de chantier prestataire
- Réunions de lancement et de recadrage avec le chargé d'affaire servitudes,
- 1 journée avec le chargé de contrôle servitudes
- 3 postes avec les techniciens déchets prestataires et EDF.

2°) d'autre part, lors d'une Evacuation de Combustible Irradié (ECI).

- 2 jours avec le chargé d'affaire ECI
- 7 postes avec les équipes des servitudes (du chargement à la fin des tests d'étanchéité)
- Entretiens avec les techniciens SPR chargés des ECI

La phase de validation des observations des activités à la fois de tri des déchets, d'assistance au déshabillage et de l'ECI a eu lieu collectivement auprès de l'ensemble des techniciens des servitudes et du SPR ayant participé aux situations observées.

Nous retiendrons ici deux points spécifiques du diagnostic :

- un risque de sur-spécialisation des acteurs des servitudes et du SPR (agents EDF et prestataires) avec la mise en place des nouvelles exigences dans des conditions matérielles et organisationnelles basées sur le temps réel et parfois inadaptées,
- un isolement organisationnel de ces spécialistes du fait des nouvelles contraintes et des difficultés d'implication et de collaboration avec les autres acteurs.

Le risque de sur-spécialisation

La compétence en matière de radioprotection et de propreté radiologique est le cœur du métier des agents servitudes et SPR. Pour les intervenants de la maintenance, la compétence propre à chaque métier est renforcée de connaissances plus que de compétences en radioprotection et en propreté radiologique.

Ainsi, en étoffant leurs effectifs, en intégrant dans leurs activités et leur organisation les nouvelles exigences, les agents des sections SPR et servitudes ont accru leurs compétences et leurs capacités à répondre aux besoins, augmentant du même coup l'écart avec les intervenants de la maintenance, d'autant plus que les nouvelles exigences en matière de radioprotection et de propreté radiologique n'ont pas été intégrées dans l'organisation, le management et les règles d'intervention des services de maintenance ou par les entreprises prestataires.

Par ailleurs, l'objectif de non dissémination de la contamination à la source se traduit par l'augmentation des points de contrôles radiologiques côté SPR et la réduction des seuils de contamination côté servitudes. Ces deux facteurs n'ont pas d'autre solution que l'augmentation des temps d'opération et de l'effort physique pour les agents. La tâche est plus lourde et, malgré un effectif renforcé, les agents se doivent plus

6 - Jean Schram (EDF R&D), Gabriel Carballeda et Alexandra Buisine (Artis Facta).

7 - Evacuation de Combustible Irradié : le tiers du combustible déchargé lors d'un arrêt de tranche est stocké pendant un an en moyenne en piscine de désactivation dans un bâtiment prévu à cet effet. Il est ensuite évacué, i.e. placé dans un container avant d'être transporté à l'usine de retraitement de la Hague.

que jamais d'être réactifs en temps réel sur le terrain. La mission d'appui/conseil qui leur est dévolue en pâtit et il reste peu de place pour la prévention.

La sur-spécialisation ne fait pas pour autant l'objet d'une reconnaissance particulière et l'image de "flic" pour le SPR et de "bonne à tout faire" pour les servitudes les poursuit.

Enfin, l'impact de ces nouvelles exigences est non négligeable sur la dosimétrie des agents des servitudes et du SPR. Plus de propreté, c'est plus de contrôles pour le SPR et plus de décontamination pour les servitudes, soit une durée de travail en zone contaminée plus importante.

- Ainsi, lors de l'arrêt de tranche, pour ne pas prendre le risque d'abîmer la MSDG (machine à serrer/desserrer les goujons) ou de casser le goujon que l'on pensait "grippé" après l'arrêt de tranche précédent, il a été demandé aux servitudes de décontaminer la piscine afin que la maintenance puisse retirer le goujon avec un outil manuel. Après une décontamination impliquant une prise de dose collective significative, l'opération manuelle a montré que l'utilisation de la MSDG aurait été possible. Lors de la RAT, la maintenance s'est félicitée de la réussite technique de l'opération sans mention ni considération aucune du temps passé, de l'effort fourni et du coût dosimétrique pour les prestataires des servitudes.

L'isolement organisationnel

Les sections servitudes et SPR ont un rôle transversal à jouer par rapport aux autres activités de maintenance puisqu'elles interviennent aussi bien en amont pour la préparation et la prévention, en aval pour le repli et le contrôle, et pendant toute intervention pour l'assistance et le conseil. La mise en application des nouvelles exigences les a introduites au sein de l'organisation AT en tant que Sous-Projet Appui et concrètement au sein de la cellule AT au même titre que les autres branches. Or, le simple fait de se trouver physiquement au cœur de la structure AT ne suffit pas à développer la position transversale requise pour les servitudes. Ainsi, même dans le rapprochement, les servitudes restent isolées des "autres". La situation est identique dans le cadre des ECI (Evacuation de Combustible Irradié).

- Dans le cadre de l'AT, le chargé d'affaire servitudes se trouve dans l'incapacité de traiter les problèmes sur le terrain en temps réel depuis la cellule AT éloignée

"du terrain". Seul le prestataire servitudes a la maîtrise totale des événements avec une haute réactivité.

- Au cours d'une ECI, une série d'incidents a perturbé le déroulement des opérations. A l'exception d'un hiérarchique direct des services généraux, personne des autres services ne s'est inquiété de l'évolution de la situation alors que certains services sont directement impactés par les problèmes et les retards engendrés par une ECI. Face aux difficultés, la solitude des agents des sections servitudes et SPR était flagrante. Inversement, la collaboration servitudes et SPR s'est trouvée renforcée. Dans le même temps, une alerte incendie dans le BR1 a mobilisé un bon nombre d'acteurs du CNPE et tout le site en était informé.

L'ensemble des transformations a été imputé aux dits **spécialistes** de la Propreté Radiologique et de la Radioprotection, c'est-à-dire essentiellement Servitudes et SPR, sans qu'aucune coopération ne soit prévue avec les populations de type **généraliste**.

Ces transformations ont d'autant plus de conséquences négatives sur l'activité des agents qu'elles ne sont pas partagées et/ou appropriées par les "autres".

5 - LA "PRESCRIPTION MÉDIATIQUE" ET LE TRAVAIL

Il est incontestable que l'amélioration de la propreté radiologique est un objectif qui a toute sa raison d'être et notre propos n'est pas d'en contester l'enjeu ni l'intérêt. Il s'agit avant tout d'essayer de comprendre pourquoi la propreté radiologique peine à trouver un écho chez les intervenants maintenance. L'hypothèse que nous formulons est que, issue de la pression de l'opinion publique et des médias, la prescription des nouvelles exigences n'a pas été fondée sur le point de vue du travail mais est caractérisée au contraire par son "externalité". Du même coup, pour les intervenants eux-mêmes, la question de la propreté radiologique reste extérieure au champ du travail et renvoie au registre de l'imaginaire et du symbolique, même si le réel "les rattrapent en courant".

L'imaginaire

La notion de propreté radiologique renvoie inéluctablement à l'imaginaire. Non seulement parce que, pas plus que l'irradiation, la con-

tamination radiologique ne se voit pas, mais aussi par ce qu'elle ne prend souvent sens que lorsque elle sort du champ du travail. D'une certaine manière, que les sols, les outils, les vêtements de travail dans l'industrie nucléaire soient contaminés est perçu comme un phénomène naturel, de la même façon que le bleu de travail d'un mécanicien est taché de cambouis. Par contre, la réalité du risque resurgit lorsque la contamination atteint la sphère du privé. Il suffit, pour s'en convaincre, de savoir que circule dans les centrales l'histoire de la peluche contaminée de l'enfant d'un agent qui avait "ramené" cette contamination de son travail à son domicile. Partout où elle est racontée, cette histoire n'est pas "située" (date, lieu, mesure,...) et beaucoup la prennent comme une histoire qui s'est passée chez eux tout récemment. L'identification à l'enfant serrant contre lui sa peluche préférée et contaminée est une image inacceptable.

Nous avons déjà rencontré une marque de ce clivage en discutant avec des agents de conduite à propos de la sûreté des installations et du risque d'accident. Sans exception, les agents assurent qu'il n'y a pas de danger, que les risques sont bien maîtrisés et qu'ils sauraient faire face aux incidents inéluctables. Pourtant, si le thème de la famille, des enfants, surgit au cours de la conversation, les agents de conduite s'empressent de dire qu'en cas d'accident, ils se précipiteraient sur le téléphone pour avertir leur famille et leur demander de prendre leur voiture et s'éloigner au plus vite de la centrale.

Le symbolique

L'évolution de la terminologie pour désigner la prise en compte de la radioprotection et de la propreté radiologique est exemplaire du caractère symbolique qui lui est attribué.

L'objectif "d'asepsie radiologique" renvoie par exemple à l'image du bloc opératoire ou de la salle blanche dans l'électronique, symboles de la maîtrise de la propreté et de la haute technologie.

Où encore, annoncer que la propreté radiologique n'est plus une option mais qu'elle est devenue indispensable, c'est faire l'aveu que les traces de contamination n'étaient que symboliques par rapport au risque sanitaire, malgré la réalité des mesures.

Nous pouvons ici faire le parallèle avec certaines déclarations qui ont suivi l'accident de Tchernobyl. Symboliquement, le nuage se serait arrêté à la frontière, comme la ligne Maginot devait arrêter la progression de l'armée alle-

mande pendant la guerre. Quand ces paroles ont été prononcées ? Par qui ? L'ont-elles été précisément dans ces termes là ? Nul ne saurait le dire aujourd'hui. Cette annonce absurde est pourtant régulièrement rappelée et elle est elle-même symbolique de la méfiance dont le public témoigne à l'égard des déclarations de transparence dans les informations.

Le réel

La propreté radiologique n'a jamais été une option. Il serait faux de croire que les agents ou les intervenants prestataires "pourrissaient" l'environnement avec délectation sans se soucier des conséquences. Mais il est vrai que l'organisation, la politique managériale, la formation ne prenaient guère en compte cette dimension, faisant porter aux seuls intervenants, par leur professionnalisme et leur conscience du risque, la responsabilité des objectifs de propreté. Dès lors, le moindre incident, le moindre aléa, dans les conditions de réalisation des tâches pouvaient être générateurs d'écarts. Les facteurs de variabilité, notamment pendant des activités de maintenance au cours des arrêts de tranches sont infinis : décalages dans le planning, outils manquants ou inadéquats, échafaudage inadapté, accessibilité difficile, sas d'accès au chantier trop étroit,...

Dans ce contexte, l'augmentation des exigences est perçue par les intervenants d'abord comme une contrainte supplémentaire qui vient s'ajouter aux objectifs de délai, de coût et de qualité.

De fait, la demande n'est pas celle des intervenants de maintenance. Elle est au contraire bien perçue par ceux-ci comme une demande venant "d'en haut" pour satisfaire à une pression de l'opinion publique ou, au mieux, comme une demande des "spécialistes" de la radioprotection et de la propreté radiologique. La traduction de cette demande en prescriptions est par conséquent "déconnectée" de la réalité du travail.

6 - CONCLUSION

La demande formulée à l'ergonome, bien que clairement posée par le commanditaire du CNPE comme une demande sur la compréhension des conditions de réalisations des activités, est très vite entachée de cette ambiguïté : comment modifier les pratiques et les comportements des intervenants ?

La question qui se pose à l'ergonome est donc bien d'élargir le champ de l'intervention pour ne

pas se cantonner à l'évolution des comportements mais intégrer les dimensions organisationnelles et managériales.

C'est en effet à la seule condition de poser la question de la propreté radiologique du point de vue du travail que les prescriptions issues de la pression de l'opinion publique et des médias pourront prendre sens pour les intervenants.

Pour atteindre cet objectif, nous avons proposé aux responsables du CNPE de travailler sur la coopération, laquelle réside dans le partage des nouvelles exigences entre les différents acteurs, du point de vue de l'organisation, du management et des compétences. En reprenant la notion de coopération efficace développée par Guy Le Boterf, l'intervention des ergonomes s'appuie sur trois axes : vouloir coopérer, pouvoir coopérer et savoir coopérer. En partant de situations particulières identifiées pour leur exemplarité, l'objectif est d'associer les services dits spécialisés et les intervenants dits généralistes, ainsi que tous les acteurs "transverses" dans une analyse de ces situations et la recherche d'améliorations concrètes et accessibles en terme de mise en œuvre. Il s'agit avant tout d'aider les CNPE à impulser la dynamique nécessaire à l'intégration concrète et harmonieuse des exigences de la radioprotection par une démarche de type recherche-action. Cette aide est tournée vers la mise en œuvre de solutions concrètes aux problèmes rencontrés, car il importe plus de savoir comment les équipes réussissent à surmonter les difficultés pour atteindre les résultats attendus plutôt que de savoir pourquoi elles ont échoué.

C'est un fait de société : la part prise par l'opinion publique et les médias dans le débat sur le fonctionnement et les objectifs des entreprises tend à croître. Cette évolution est inéluctable et il n'y aura pas de retour en arrière.

En tant que citoyen, nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution, si l'on sait se préserver des dérives du renvoi au pénal et de la surenchère des demandes d'indemnisation des victimes. Confère l'actualité récente où les médecins pratiquant des échographies ont craint un moment de devoir renoncer à cet acte après une première décision d'un tribunal qui donnait raison à la plainte de parents d'un enfant né handicapé, handicap non décelé pendant la grossesse lors des échographies.

En tant qu'ergonomes, nous avons à prendre en compte cette nouvelle donne du champ de la

prescription pour développer une méthodologie d'intervention qui permettra que prescriptions et activités de travail soient liées et que leur relation aient un sens pour les salariés.

La pression médiatique ne constitue pas en soi une demande recevable pour les salariés et, a fortiori, pour les ergonomes. Face à l'argument des effets de la mondialisation ou de l'obligation de se conformer à des directives européennes avancé par les dirigeants d'entreprise ou les politiques, face à la pression des médias et de l'opinion publique, la construction sociale d'une intervention revêt des caractéristiques particulières. Notamment, il n'y a pas toujours rencontre ou confrontation des différents points de vue, celui des dirigeants et celui des salariés, mais parfois injonction par le biais de nouvelles prescriptions formulées par les dirigeants dont on est en droit de se demander s'ils y croient eux-même.

Aussi, suggérons-nous que ces nouvelles prescriptions n'auront de sens pour les salariés qu'à la condition que le point de vue du travail des intervenants n'exclut pas la nécessité d'instruire également le point de vue du travail des cadres et des managers. C'est à cette condition, nous semble-t-il, que le type de nouvelles prescriptions dont nous avons parlé ici trouvera sa place dans le champ du travail, qu'il pourra faire l'objet de débats et conduire à des transformations positives des situations de travail.